

## Année universitaire 2023-2024

Mise à jour :

Voté en conseil de Faculté du 29 septembre 2023

### MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES DFTCC

DFTCC : Diplôme de Formation de Troisième Cycle Court des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire (= 6<sup>e</sup> année)

REFERENCES : Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux régimes des études en vue du diplôme d'Etat, paru au Journal Officiel du 23 avril 2013.

Arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du Ministère chargé de l'enseignement supérieur

#### 1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

##### **PREAMBULE :**

Au regard des circonstances exceptionnelles et de la nécessité de garantir la continuité du service public de l'enseignement supérieur, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont et peuvent être adaptées afin de répondre au mieux aux différentes situations de risques majeurs.

A tout moment, selon les besoins académiques ou pédagogiques, à titre exceptionnel les modalités de contrôles des connaissances et des compétences pourront être modifiées. Le cas échéant, dans le respect de la réglementation en vigueur les étudiants en seront informés, dans un délai minimal de 15 jours avant la date de toute évaluation et elles feront l'objet d'un affichage.

1. Peuvent s'inscrire en DFTCC les étudiants ayant obtenu le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO).
2. L'année de DFTCC comprend deux semestres. L'enseignement de chaque semestre est constitué de plusieurs unités d'enseignements (UE) totalisant 30 ECTS. Chaque UE est constituée d'une ou plusieurs matières (cours, TP, TD, clinique, stage, enseignement de libre choix).
3. **Contrôle continu et régulier** : Le contrôle des acquisitions des compétences et connaissances peut se faire sous forme de contrôle continu écrit, oral, rendu de travail ou sous format électronique/informatique en présentiel. Le principe de seconde chance est prévu quel que soit le mode d'évaluation.  
L'information, sur les résultats de ces contrôles, doit être transmise régulièrement aux étudiants et suivie.
4. **Contrôle terminal** : Le contrôle des acquisitions des compétences et connaissances peut se faire sous forme de contrôle terminal écrit, oral, rendu de travail ou sous format électronique/informatique en présentiel. Le principe de seconde chance est prévu quel que soit le mode d'évaluation. Le calendrier des périodes d'examen est diffusé dès la rentrée universitaire. La présence des étudiants est obligatoire.  
La combinaison des deux modes est possible en respectant les règles de chaque modalité.
5. **Evaluation**
  - a) Contrôle terminal : Deux sessions d'évaluations par semestre peuvent être organisées pour les contrôles terminaux présentiels. En application du principe de seconde chance, pour les évaluations terminales écrites, la première « session » porte le nom de session initiale et la deuxième « session » porte le nom de « session de seconde chance ». Chaque session peut comprendre des épreuves théoriques, pratiques, des rendus de travaux et des stages. La session initiale se déroule à la fin de chaque semestre.
  - b) Contrôle continu : Trois évaluations minimum seconde chance comprise doivent être prévues dans le

semestre. Le principe de seconde chance pour les examens non terminaux (CC) peut avoir lieu jusqu'à la dernière semaine des enseignements magistraux ou dirigés.

L'étudiant est informé régulièrement de ses notes ou validation de contrôle continu par l'enseignant, avant le début des épreuves des contrôles terminaux du semestre.

- 6. Assiduité :** L'assiduité aux enseignements (en présentiel ou comodal) magistraux, dirigés, aux enseignements pratiques, et aux stages est obligatoire ainsi que lors des contrôles continus en CM, TD et TP. En cas d'absence, toute pièce justificative doit être communiquée à l'administration impérativement dans un délai de 15 jours. L'obligation d'assiduité sera réputée non remplie à partir d'une absence non justifiée.  
Les modifications calendaires des enseignements ou examens n'exonèrent pas l'étudiant du respect de l'assiduité durant toute la durée de l'année universitaire.
- 7.** Les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes peuvent faire l'objet d'aménagements particuliers pour les étudiants bénéficiant de programmes d'échanges internationaux (entrants et sortants), sur décision de la Commission des Relations Internationales. Elles doivent figurer dans le contrat pédagogique préalablement établi. Les étudiants sortants en rupture de continuité pédagogique dans leur établissement du pays d'accueil, pourront suivre les formations et être évalués à distance selon les modalités définies en conseil de gestion.
- 8.** En cas de force majeure dûment constatée ou en cas de survenance d'un événement exceptionnel, le volume horaire des enseignements, et des travaux pratiques, peut être revu et adapté ainsi que les épreuves d'évaluation des connaissances. Les enseignements (cours, TP, TD, ELC) et les stages non réalisés pourront alors être neutralisés selon l'avis du jury.

## 2- ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES D'ÉVALUATION

### A - Examens en présentiel, session initiale et seconde chance

1. Tout manquement aux consignes est générateur d'une annotation au procès-verbal d'examen.
2. Pour les épreuves écrites et terminales, une ou des épreuves pourront être réalisées sur des plateformes numériques d'évaluation.
3. La publication du calendrier des épreuves, 15 jours avant la tenue de celles-ci, tient lieu de convocation des étudiants.
4. Seuls les candidats régulièrement inscrits à l'Université peuvent participer aux épreuves. Ils s'installent aux places affichées ou désignées par les surveillants.
5. Une fois dans la salle, toute sortie du candidat est interdite avant ouverture des sujets.
6. Au début de l'épreuve, les candidats doivent déposer sur leur table leur carte d'étudiant, ou à défaut une pièce d'identité. Ils doivent émarger la feuille de présence en début d'épreuve et à la remise de la copie.
7. Les téléphones portables et tout appareil électronique de stockage de données susceptible de mémoriser et transmettre des informations sont interdits.  
La présence à proximité immédiate de tout document, matériel et/ou effets personnels susceptibles de contenir des informations (sacs, cartables, trousse, vêtements....) est interdite et susceptible de sanctions disciplinaires.
8. Pour les évaluations écrites sur support papier, les étudiants composent en utilisant une seule encre noire ou bleue, y compris pour les parties soulignées. L'utilisation d'autres couleurs peut être autorisée, seulement pour les schémas et sur consigne de l'enseignant.
9. L'absence d'un étudiant à une épreuve entraîne l'attribution de la note « 0 » à l'épreuve.
10. Arrivée tardive : Aucune admission à composer n'est acceptée à compter de l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets.

11. Sortie définitive de la salle d'examen : Les étudiants peuvent quitter définitivement la salle d'examen avant la fin de l'épreuve. Ils doivent rendre leur copie, même blanche, et émarger.
12. Sortie provisoire de la salle d'examen : les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle d'examen y sont autorisés un par un, accompagnés en permanence d'un surveillant. Ils doivent remettre leur copie au responsable de la surveillance qui la leur restitue à leur retour.

## **B -Examens à distance (en cas de situation exceptionnelle)**

Ces examens peuvent être mis en place sur une plate-forme numérique. Ils peuvent concerner tous les types de contrôles (CT, CC...) en session initiale et seconde chance.

L'organisation des examens à distance tient compte de manière obligatoire de la charte des examens de l'université et du présent règlement des examens de la faculté.

## **C -Examens en contrôle continu, Epreuves Orales**

1. Les modalités de contrôle continu et réguliers des connaissances et des examens sont portées à la connaissance des étudiants par l'enseignant responsable de l'enseignement dès le premier mois du semestre universitaire ainsi que les modalités de mise en œuvre de la « seconde chance » sur tout support à sa convenance, permettant d'assurer la traçabilité de l'information auprès des étudiants.
2. Les contrôles continus peuvent être réalisés, s'ils sont prévus et signalés aux étudiants, quel que soit le type de cours : Magistral, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques.

Les modalités des contrôles continus peuvent aussi combiner plusieurs modalités d'évaluation (écrit, pratique, numérique...)

Les notes ou évaluations en contrôle continu font l'objet d'une diffusion régulière auprès des étudiants directement par l'enseignant, la traçabilité de cette diffusion incombe à l'enseignant.

La dernière note ou appréciation de contrôle continu doit être donnée à l'étudiant avant les épreuves écrites de la session initiale et de la seconde chance.

Ces notes de Contrôle Continu sont données à titre indicatif sous réserve de la validation par le jury.

## **D. Stages**

Les stages obligatoires sont réalisés en présentiel. Ils peuvent être aménagés dans leur forme et leur durée en cas de situation exceptionnelle comme la pandémie, avec la possibilité de neutralisation en cas exceptionnel d'impossibilité de suivi des études ou de possibilité d'évaluation.

1. Stages cliniques dans le service d'odontologie du CHU de Montpellier (stages facultatifs)

Les cliniques sont validées en fonction des exigences rédigées dans l'annexe 1.

2. Stages cliniques hors du service odontologie du CHU de Montpellier

Les stages hospitaliers hors des structures d'odontologie sont encadrés par les dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 08 avril 2013. Ils seront proposés dans la région Occitanie.

Les stages seront choisis selon les modalités du « choix au mérite » issues du classement des examens de fin de DFASO2. La durée du stage est de 5 semaines à temps plein sur un site de formation. Chaque étudiant sera accueilli sur ce site en tenant compte des capacités d'accueil et d'encadrement comme des possibilités d'hébergement qui pourraient éventuellement être offertes.

Les stages hors sites **sont facultatifs** et proposés dans le respect du cadre de l'article 632-1 du code de l'éducation. La validation de ces stages est basée sur l'assiduité de l'étudiant au stage, dans le respect de l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre de scolarité des étudiants inscrits dans une formation relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et d'une appréciation du maître de stage au responsable de la formation (ou auprès de la direction de l'UFR).

### **L'exécution de ces stages entrainera la validation des UEs suivantes :**

- UE 6.2.4. E1 (Stage chirurgie maxillo-faciale) & UE 6.2.4. E2 (Urgence-Tête et Cou)
- UE 6.2.5. E4 (Clinique de chirurgie orale et médecine orale) pour 50% au moins de la validation attendue dans cette discipline (Réf. Chap 3 Conditions d'admission – P7 et 8).

La validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examens sur avis motivé du responsable de stage. Pour certaines disciplines cette validation repose sur la restitution du carnet de stage annoté par les différents responsables du site de stage.

### **3- CONDITIONS D'ADMISSION**

#### **1. Règles de validation d'une UE**

Les UE cliniques, de stage, de travaux pratiques, d'enseignement librement choisi doivent être validées. Pour les UE de cliniques, la non validation d'une seule clinique ou de « environnement professionnel » entraîne la non validation de l'UE.

Pour les UE comprenant des matières, l'UE est validée si l'étudiant obtient la moyenne générale à l'UE, et à condition d'obtenir une note minimale de 06/20 dans chaque matière de l'UE.

Pour les UE comprenant des ECUE (Eléments Constitutifs de l'Unité d'Enseignement), qui sont porteurs chacun d'ECTS, chaque ECUE doit être validé indépendamment, il n'y a pas de compensation entre ECUE.

Compensation : chaque UE doit être validée indépendamment : il n'existe pas de compensation entre UE.

#### **2. Validation de la session initiale**

L'étudiant a validé la session initiale s'il a validé toutes les UE.

Pour chaque UE non validée, l'étudiant repasse obligatoirement en session de seconde chance les matières de l'UE non validées ou pour lesquelles il a une note inférieure à la moyenne.

#### **3. Validation de la 2e session**

L'étudiant a validé la session de seconde chance s'il a validé toutes les UE. Dans le cas contraire, il redouble ou il triple les semestres 1 et 2.

#### **4. Redoublement ou triplement**

L'étudiant conserve uniquement le bénéfice des UE conservables de la maquette en vigueur qu'il a validées (voir tableaux).

Les autres UE sont à repasser dans leur intégralité

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

## DFTCC

## SEMESTRE 1

UNITE D'ENSEIGNEMENT	DESIGNATION	Éléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement	Coeff	MCC	APOGEE	ECTS
UE 6.1.1 <i>conservable</i>	Compétences Environnement professionnel	Ergonomie, insertion	1	1h		5,5
		Gestion, comptabilité	1	01h00		
		Outils et méthodes pour la thèse	1	Rendu de travail	N	
		Psychologie-Communication & Handicap	1	1h		
		Expertise	1	01h00		
UE 6.1.2 <i>conservable</i>	Compétences odontologiques Implantologie	E.1. Implantologie	2	1h		2
UE 6.1.3 <i>conservable</i>	Compétences pluridisciplinaires	E.1. Epreuve multidisciplinaire	5	1h30		4,5
UE 6.1.5 <i>conservable</i>	Compétences odontologiques spécifiques	Situation d'urgence en pratique odontologie-stomatologie	1	0h45		1,5
		Odontologie du sport	1	0h45		
UE 6.1.6 <i>conservable</i>	Stages	E.1. Stage de santé publique	0,5	validation	V	0,5
UE 6.1.7 <i>conservable</i>	Enseignement de libre choix	E.2. Urgence Tête Et Cou	0,5	validation	V	0,5
		E.1. (Voir annexe A)	3	CC	V	3
UE 6.1.8 <i>non conservable</i>	Cliniques 1	E.1. Clinique d'odontologie conservatrice et endodontique	2,5	validation	V	2,5
		E.2. Clinique de prothèses + TP	2,5	validation	V	2,5
		E.3. Clinique de chirurgie orale et médecine orale	1,5	validation	V	1,5
		E.4. Clinique de parodontologie	1,5	validation	V	2
		E.5. Clinique d'imagerie	0,5	validation	V	0,5
		E.6. Clinique d'occlusodontie	0,5	validation	V	0,5
		E.7. Clinique de 1e consultations-urgences	1	validation	V	1
		E.8. Clinique d'odontologie pédiatrique	2	validation	V	2
		<b>TOTAL ECTS</b>				<b>30</b>

V : validation N : note

UNITE D'ENSEIGNEMENT	DESIGNATION	Éléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement	Coeff	MCC	APOGEE	ECTS
UE 6.2.1 <i>conservable</i>	Enseignement de libre choix	E.1. Enseignement de libre choix	3	CC	V	3
UE 6.2.2 <i>conservable</i>	Compétences pluridisciplinaires	E.1. Exposé oral de cas clinique pluridisciplinaire	1	oral 15mn	N	1
UE 6.2.3 <i>conservable</i>	Stage actif	E.1. Stage actif d'initiation à la vie professionnelle	5	validation	V	5
UE 6.2.4 <i>conservable</i>	Stages	E.1. Stage Chirurgie Maxillo Faciale	0,5	validation	V	0,5
		E.2. Urgence Tête Et Cou	0,5	validation	V	0,5
UE 6.2.5 <i>non conservable</i>	Cliniques 2	E.1. Environnement professionnel	1	validation	V	0,5
		E.2. Clinique d'odontologie conservatrice et endodontique	1	validation	V	4,5
		E.3. Clinique de prothèses	1	validation	V	5
		E.4. Clinique de chirurgie orale et médecine orale	1	validation	V	1
		E.5. Clinique de parodontologie	1	validation	V	2
		E.6. Clinique d'imagerie	1	validation	V	1,5
		E.7. Clinique d'occlusodontie	1	validation	V	1
		E.8. Clinique de 1e consultations-urgences	1	validation	V	1
E.9. Clinique d'odontologie pédiatrique	1	validation	V	3,5		
		<b>TOTAL ECTS</b>				<b>30</b>

## **Annexe 1 : Modalités de validation des cliniques**

**Les modalités de validation des cliniques sont dépendantes des conditions pandémiques et/ou exceptionnelles en vigueur. La présence des étudiants en formation clinique dépendra de ces conditions et les objectifs de formation devront s'adapter à ces conditions tant au niveau du rythme et de la faisabilité.**

Chaque étudiant dispose d'un carnet de stage pour le suivi de sa formation. L'évaluation se fait à la fin de chaque semestre à partir des carnets de stage.

Le carnet de stage pourra être dématérialisé accessible à l'équipe pédagogique et à l'étudiant.

L'évaluation de l'étudiant porte sur :

- L'assiduité en clinique,
  - Le comportement vis-à-vis des patients et de l'équipe soignante
  - Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,
  - La tenue du dossier médical,
  - La compétence de l'étudiant à assurer d'une manière autonome les prises en charge cliniques.
  - La compétence pour la réalisation d'acte reconnu comme nécessaire à son niveau de compétence – acte/compétence selon des critères quantitatifs progressifs, précis et évalués par chaque discipline clinique.
- Ces objectifs de formation pour chaque semestre pourront être affichés en temps utile au Centre de Soins Dentaires (CSD). Les objectifs de formation réalisés pendant l'été après la validation de la session de seconde chance seront comptabilisés pour l'année suivante.

### **ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL**

Un planning précis pour toutes ces vacances sera établi en début d'année pour chaque étudiant. L'étudiant devra parapher ce planning pour accord auprès des personnes responsables des vacances nommément désignées par le CSERD.

NB : L'évaluation des activités de l'environnement professionnel s'effectue sur les deux semestres de l'année, avec une validation prévue à la fin du second semestre par la chef du service d'odontologie.

#### **Semestre 2 :**

##### **Session initiale :**

- Assiduité aux vacances obligatoires « produits ».
- Assiduité aux vacances obligatoires d' « ergonomie » (suivi matériel).
- Assiduité aux vacances obligatoires « laboratoire de prothèse » (entretien).
- Qualité de la prise en charge des patients (tenue et exhaustivité du dossier médical, suivi éthique du patient dans le parcours de soins)

Tout manquement d'assiduité entraîne l'obligation de rattrapage par l'étudiant.

**Session de seconde chance :** réaliser les exigences de la session initiale + 9h de vacances supplémentaires en fonction des besoins du service

### **CHIRURGIE ORALE et MEDECINE ORALE**

#### **Semestre 1 :**

##### **Session initiale :**

La validation est prononcée sur :

- Le comportement de l'étudiant (assiduité, relations avec les patients, les collègues, les membres du personnel du centre de soins, etc...)
- La compétence technique de l'étudiant (connaissances, tenue du dossier, recueil des informations cliniques, aptitude à l'élaboration du diagnostic et du plan de traitement, qualité du geste technique, aepsie, etc ...)
- **1 assistantat de chirurgie**

##### **Session de seconde chance :**

Réaliser les exigences de validation de la session initiale.

## **Semestre 2 :**

### **Session initiale :**

La validation est prononcée sur :

- Le comportement de l'étudiant (assiduité, relations avec les patients, les collègues, les membres du personnel du centre de soins, etc...)
- La compétence technique de l'étudiant (connaissances, tenue du dossier, recueil des informations cliniques, aptitude à l'élaboration du diagnostic et du plan de traitement, qualité du geste technique, asepsie, etc ...)
- L'activité clinique sera évaluée sur la globalité des prises en charge de **15 actes chirurgicaux réalisés dans leur intégralité par l'étudiant :**

La globalité de la prise en charge d'un acte chirurgical pour sa validation comprend :

- Dossier médical en rapport avec l'acte chirurgical complet
- Indication de l'acte chirurgical validée par l'enseignant responsable ayant posée l'indication
- Prémédication et préparation du patient correctement réalisées
- Présentation adéquate du RDV de chirurgie à l'enseignant responsable de l'acte chirurgical pour la prise de RDV (ou après accord de l'enseignant responsable de l'acte chirurgical)
- Réalisation de l'acte chirurgical pour laquelle la préparation du matériel et du patient, l'autonomie de l'étudiant, l'asepsie opératoire, la rédaction du CRO, des ordonnances post-opératoires, le comportement de l'étudiant sont évalués **de manière globale** par l'enseignant en adéquation avec la difficulté de la chirurgie
- Le suivi du patient (contrôle de cicatrisation, dépose des points...)

Tout manquement constaté concernant le bon déroulement de l'acte effectué entrainera l'invalidation de cet acte".

### **Session de seconde chance :**

Réaliser les exigences de validation de la session initiale.

## **ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE**

## **Semestre 1 :**

### **Session initiale :**

Assiduité à l'ensemble des vacances

### **Evaluation qualitative de l'activité clinique :**

- Evaluation des connaissances théoriques acquises et mises en application.
- Qualité de la prise en charge diagnostique.
- Qualité des actes réalisés.
- Qualité de la prise en charge globale du patient.
- Tenue informatique des dossiers.

### **Session de seconde chance :**

Répondre aux exigences de la session initiale et 150 points à réaliser

## **Semestre 2 :**

### **Session initiale :**

Assiduité à l'ensemble des vacances

**Assiduité à 5 vacances spécifiques supplémentaires (Urgences, 1 Consultation, Handicap)**

**Evaluation quantitative : 400 points à réaliser**

**Evaluation qualitative de l'activité clinique :**

- Evaluation des connaissances théoriques acquises et mises en application.
- Qualité de la prise en charge diagnostique.
- Qualité des actes réalisés.
- Qualité de la prise en charge globale du patient.
- Tenue informatique des dossiers.

Réalisation d'un cas clinique complet (diagnostic et traitements) iconographié et présentation Power Point **la qualité des photos et radiographies sera exigée, le patient peut avoir été traité au cours de l'année DFASO2.**

**Session de seconde chance :**

Répondre aux exigences de la session initiale. 150 points à réaliser.

**La pondération des actes sera affichée au début de l'année universitaire au CSERD.**

**1<sup>ère</sup> CONSULTATION – URGENCES- TELEMEDECINE**

L'étudiant aura un calendrier de ses vacances cliniques à réaliser sur l'intégralité de la période d'ouverture du CSERD

**Semestre 1 et 2 :**

**Session initiale :**

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers

**Session de seconde chance :**

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers

**PARODONTOLOGIE**

actes	points attribués
Détartrage 2 séances	6
Dossier parodontal 1 <sup>er</sup> opérateur	15
Dossier parodontal 2 <sup>ème</sup> opérateur	15
Réévaluation	10
Réévaluation 2 <sup>ème</sup> opérateur	10
Surfaçage radiculaire par sextant	15
Surfaçage radiculaire 2 <sup>ème</sup> opérateur	10
Contention parodontale 1 <sup>er</sup> opérateur	20
Contention parodontale 2 <sup>ème</sup> opérateur	10
frénectomie	15
gingivectomie unitaire	15
gingivectomie sextant	20
chirurgie à lambeau d'assainissement	30



élongation coronaire relative à 1 ou 2 dents	30
stade II simple	30
chirurgie par lambeaux avec comblement	40
élongation coronaire hémi-arcade	40
stade II avec lambeau de repositionnement	40
GEC (greffe épithélio-conjonctive) recouvrement	50
GEC (greffe épithélio-conjonctive) surface	50
GCE (greffe conjonctive enfouie)	50
ROG (régénération osseuse guidée)	50
RTG (régénération tissulaire guidée)	50
RTI (régénération tissulaire induite)	50
Compte rendu pré-opératoire	5
Compte-rendu post-opératoire	5

A chaque assistanat ou acte réalisé une note est donnée :

0 : connaissances non acquises/ encadrement de l'étudiant indispensable

1 : connaissances à approfondir /encadrement de l'étudiant souhaité

2 : Connaissances correctes / autonomie partielle au fauteuil

3 : Connaissances acquises / totale autonomie au fauteuil

Seuls les dossiers et les actes facturés, réglés par le patient et validés par un enseignant du service de Parodontologie seront comptabilisés (pour les deux sessions).

- Le débridement sous-gingival n'est pas considéré comme un acte chirurgical.

- Les actes de chirurgies parodontales comprennent : les chirurgies à lambeaux d'assainissement, les chirurgies pré-prothétiques, les chirurgies régénératrices (régénération tissulaire guidée, régénération tissulaire induite et régénération osseuse guidée pré-implantaire), les chirurgies péri-implantaires (stade II avec aménagement du complexe muco-gingival soit par lambeau positionné apicalement soit par greffe tissulaire marginale) et les chirurgies plastiques parodontales.

- L'étudiant devra rendre un compte-rendu préopératoire et post-opératoire pour chaque chirurgie réalisée, comptes rendus qui permettront la validation de l'acte.

**Celle-ci sera évaluée par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.**

### Session initiale

La validation est prononcée sur :

- L'assiduité en clinique (présence à la vacation)
- Les connaissances fondamentales en parodontologie
- La qualité de la tenue de la fiche individuelle
- Le comportement vis-à-vis des patients et de l'équipe soignante
- Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,
- La tenue du dossier médical (questionnaire médical, saisie des actes et des plans de traitements),
- L'ergonomie au fauteuil,
- L'apprentissage au fauteuil des actes de soins
- La compétence de l'étudiant à assurer d'une manière autonome les prises en charge clinique parodontales.

Celle-ci sera évaluée par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et

validés dans Logos.

### **Session de seconde chance**

Réaliser les exigences de validation de la session initiale **qui seront évaluées par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.**

### **Semestre 2**

#### **Session initiale**

La validation est prononcée sur :

- L'assiduité en clinique (présence à la vacation)
- Les connaissances fondamentales en parodontologie
- La qualité de la tenue de la fiche individuelle
- Le comportement vis-à-vis des patients et de l'équipe soignante
- Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,
- La tenue du dossier médical (questionnaire médical, saisie des actes et des plans de traitements),
- L'ergonomie au fauteuil,
- L'apprentissage au fauteuil des actes de soins
- La compétence de l'étudiant à assurer d'une manière autonome les prises en charge clinique parodontales.
- Le quota d'activité : l'étudiant doit avoir réalisé sur l'ensemble de l'année un **total de 163 points dont 133 points en premier opérateur. Il sera demandé à l'étudiant de réaliser parmi les actes 2 chirurgies parodontales.** (cf tableau des points en fonction des actes)
- Celle-ci sera évaluée par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.
- **Cette validation comprendra également une épreuve clinique au fauteuil avec présentation d'un patient et correction d'un bilan parodontal. L'étudiant sera évalué sur l'examen clinique, le charting parodontal, le diagnostic et la proposition thérapeutique. L'étudiant pourra choisir son dossier parodontal d'examen tout au long de l'année après avoir réalisé au préalable au minimum un dossier parodontal premier opérateur.**

### **Session de seconde chance**

Réaliser les exigences de validation de la session initiale **qui seront évaluées par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.**

## PROTHESES

### **Semestre 1**

#### **Session initiale :**

Réaliser un quota de 20 points (cf : liste d'acte codifiée).

NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

#### **Session de seconde chance:**

Réaliser les exigences de validation de la session 1 + un quota de 5 points supplémentaires.

La tenue des dossiers, les comportements envers le personnel, les patients et les enseignants ainsi que le comportement au sein du binôme/trinôme seront pris en compte dans la validation finale.

### **Semestre 2**

#### **Session initiale :**

Réaliser un quota de 50 points (cf : liste d'acte codifiée).

#### **Session de seconde chance :**

Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de 5 points supplémentaires.

La tenue des dossiers, les comportements envers le personnel, les patients et les enseignants ainsi que le comportement au sein du binôme/trinôme seront pris en compte dans la validation finale.  
Les étudiants de DFTCC devront transmettre à leurs enseignants responsables les noms des étudiants qui prendront en charge les cas cliniques qui ne seront pas terminés.

*Seules les prothèses transitoires suivies des prothèses d'usage seront cotées. (Sauf exception laissée à l'approbation de l'enseignant responsable).*

*CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres.*

## **LISTE CODIFIÉE DES TRAVAUX CLINIQUES DE PROTHÈSE**

*Dans le cas de réhabilitation importante et complexe, l'enseignant pourra sous sa seule responsabilité, attribuer des points supplémentaires sur tout ou partie des travaux réalisés.*

*Seuls seront comptabilisés les actes réalisés sous la responsabilité des enseignants (titulaires) de la sous-section de Prothèses.*

### **PROTHESE ADJOINTE**

***Seules les prothèses transitoires suivies des prothèses d'usage seront cotées (Sauf exception laissée à l'approbation de l'enseignant responsable)***

<b>PAP résine</b>	<b>1 à 4 dents</b>	<b>3</b>
	<b>5 à 8 dents</b>	<b>5</b>
	<b>9 à 13 dents</b>	<b>8</b>

<b>PAP métallique</b>	<b>1 à 6 dents</b>	<b>10</b>
	<b>7 à 10 dents</b>	<b>12</b>
	<b>11 à 14 dents</b>	<b>13</b>

***Majoration pour cas complexe : adjointe et conjointe : + 2 points***

<b>PAC résine</b>	<b>Uni-maxillaire</b>	<b>10</b>
	<b>Bi-maxillaire</b>	<b>22</b>
	<b>Uni-maxillaire avec PAC immédiate.</b>	<b>18</b>
	<b>Bi-maxillaire avec PAC immédiate</b>	<b>40</b>

<b>PAC immédiate</b>	<b>Uni-maxillaire</b>	<b>8</b>
	<b>Bi-maxillaire</b>	<b>18</b>

**LES PROTHESES AMOVIBLES IMMEDIATES (partielles ou complètes) REALISEES EN UNE SEULE SEANCE A PARTIR D'UNE EMPREINTE OPTIQUE VAUDRA LA MOITIE DES POINTS DE CELLES REALISEES SELON LES ETAPES CONVENTIONNELLES.**

### **REPARATIONS**

	<b>Labo. Interne</b>	<b>Labo. Externe</b>
<b>Fracture simple prothèse partielle ou totale</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

<b>Adjonction dents et/ou crochets</b> - 1 à 5 éléments - au-delà de 5 dents	<b>2</b> <b>3</b>	<b>1</b> <b>2</b>
<b>Réparation PBM sans remontage dents</b> <b>Réparation PBM avec remontage dents</b>		<b>1</b> <b>2</b>
<b>Rebasage résine auto</b> <b>Rebasage définitif (mise en moufle)</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

## IMPLANTOLOGIE

	<b>Labo. Interne</b>	<b>Labo. Externe</b>
<b>Gouttière radiologique, chirurgicale (wax-up inclus)</b>	<b>3 / quadrant</b>	
<b>Prothèse conjointe</b> - Premier élément - Éléments suivants - Pontique de bridge		<b>13</b> <b>10</b> <b>0</b>
<b>Bridge transvissé, dents résine (forfait)</b> <b>10 - 12 dents</b>		<b>60</b>
<b>Prothèse adjointe*</b> - pilier locator la paire - barre de connexion  *s'ajoute aux points de la prothèse conventionnelle	<b>6</b>	<b>10</b>

## PROTHESE CONJOINTE

	<b>PROTHESE UNITAIRE</b>	<b>PROTHESE PLURALE</b>
<b>Coiffe complète métallique</b>	<b>8</b>	<b>Les cotations de la prothèse conjointe plurale fixée ont été adaptées en accord avec les codes CCAM</b>
<b>Coiffe complète Céramique</b>	<b>10</b>	
<b>Coiffe partielle métal</b>	<b>9</b>	
<b>Coiffe partielle céramique Onlay facette</b>	<b>11</b>	
<b>Pontique bridge</b>	<b>2</b>	
<b>Ancrage corono radulaire</b>	<b>4</b>	
<b>Supplément pour dent vivante</b>	<b>2</b>	
<b>Ailettes de contention collée par élément</b>	<b>4 Pour le premier élément et 2 pour les éléments suivants</b>	
<b>Bridge collé cantilever 1 ailette</b>	<b>10</b>	

Les empreintes physico-chimiques sont valorisées par 2 points supplémentaires (appréciables par l'enseignant selon la difficulté) par rapport aux empreintes numériques.

## CFAO EN METHODE DIRECTE

**CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres (DFASO 1, DFASO 2, DFTCC).**

<b>Onlay CFAO (restauration partielle)</b>	<b>8</b>
<b>Couronne CFAO (restauration totale)</b>	<b>10</b>

## DIVERS

	<b>Labo. Interne</b>	<b>Clinique</b>
<b>Cire de diagnostic ou montage directeur par quadrant</b>	<b>3</b>	

**COMPÉTENCE NUMÉRIQUE EN PROTHÈSE**

Session 1 : Validation du TP (aptitude à manipuler une caméra pour empreinte intra-orale).

Session 2 : Oral de 20 min sur des dossiers d'odontologie numérique prothétique.

**ODONTOLOGIE CONSERVATRICE ET ENDODONTIQUE****A- Evaluation clinique des connaissances**

La validation clinique portera sur quatre points :

- 1 – Appréciation quantitative
- 2 – Appréciation qualitative (autonomie, compétence, comportement, -assiduité).
- 3 – Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- 4 – La qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient, ...).

	OC	ENDO
DFTCC	50 points	70 points

Actes	Points
Obturation d'une cavité 1 face par un matériau en phase plastique ou amalgame	1 point
Obturation d'une cavité 2 faces par un matériau en phase plastique ou amalgame	2 points
Obturation d'une cavité 3 faces par un matériau en phase plastique ou amalgame	3 points
Coiffage pulpaire par biocéramique	1 point
Eclaircissement interne	4 points
Reconstitution tenon fibré	5 points
Eclaircissement externe	8 points
Onlay	8 points
Facette	8 points
Traitement d'apexification sur mono-radiculée avec mise en place d'un bouchon de ciment minéral type MTA	5 points
Chirurgie endodontique : opérateur	6 points
Chirurgie pré-endodontique (augmentation de couronne clinique, amputation radiculaire, hémisection radiculaire) opérateur	6 points
Traitement endo initial sur mono radiculaire (1 canal)	5 points
Traitement endo initial sur mono radiculaire (2 canaux)	8 points
Traitement endo initial sur molaire (3 canaux)	10 points
Traitement endo initial sur molaire (4 canaux)	15 points
Retraitement endo 1 canal	8 points
Retraitement endo 2 canaux	12 points
Retraitement endo 3 canaux ou plus	25 points

**L'enseignant pourra en fonction de l'acte (difficulté, gestion, phase de temporisation, phase de médication canalaire ...) attribuer un bonus supplémentaire de 2 à 3 points voir plus à sa libre appréciation.**

**Les actes endodontiques devront être réalisés dans leur globalité par l'étudiant. Les traitements endodontiques débutés et non terminés seront jugés à l'appréciation de l'enseignant responsable.**

## **B- Répartition des travaux cliniques**

### **Semestre 1**

#### **Session initiale :**

- 10 points en OC et 10 points en traitement endodontique sur molaire
- Moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- La qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

#### **Session de seconde chance :**

- Finir **au minimum** le quota exigé en session initiale.
- Moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- La qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

### **Semestre 2 :**

#### **Session initiale :**

- 40 points en OC et 60 points en traitements endodontiques sur molaires
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

#### **Session de seconde chance :**

- finir **au minimum** le quota exigé en session initiale.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

## **C- Modalités de validation des traitements endodontiques**

Pour être validés, les traitements endodontiques devront satisfaire aux conditions suivantes :1

– Traitement endodontique réalisé **sous digue**.

2 – Nettoyages et mises en forme canalaire selon la méthodologie enseignée au cours des stages pré-cliniques de DFGSO.

3 – Obturation : par condensation latérale à froid ou condensation verticale à chaud de gutta-percha.  
**cotation majorée avec avis de l'enseignant.**

4 – Dans tous les cas, **5 radiographies rétro-alvéolaires minimum :**

- deux radiographies rétro-alvéolaires pré-opératoires,
- une radiographie rétro-alvéolaire lime à la longueur de travail,
- une radiographie rétro-alvéolaire cône en place,
- une radiographie rétro-alvéolaire dent obturée.

**Le traitement endo devra répondre aux critères de qualités de l'HAS 2008.  
Tout manquement constaté pourra entraîner l'invalidation de l'acte effectué.**

## IMAGERIE

### Semestre 1 :

#### Session initiale :

- Présence obligatoire aux vacances prévues sur le planning (ponctualité impérative et présence tant que nécessaire même si horaire dépassé).
- Respect des règles de radioprotection (dosimètre, éléments de protection).
- Rentrer toutes les radios sous Logos (étiquettes à jour impérativement. Notifier sur la feuille de vacation tout problème rencontré).
- Rendre impérativement toutes les feuilles des vacances effectuées, le dosimètre et les angulateurs en contrôlant leur nombre.
- Avoir effectué au moins **une** vacation panoramique.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, tenue de la salle, respect du capteur, relations avec le patient, les collègues, le personnel, et le manipulateur radio.

#### Session de seconde chance:

- Réaliser les exigences demandées en session initiale + 3 vacances supplémentaires.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, tenue de la salle, respect du capteur, relations avec le patient, les collègues, le personnel, et le manipulateur radio.

### Semestre 2 :

#### Session initiale :

- Présence obligatoire aux vacances prévues sur le planning (ponctualité impérative et présence tant que nécessaire même si horaire dépassé).
- Respect des règles de radioprotection (dosimètre, éléments de protection).
- Rentrer toutes les radios sous Logos (étiquettes à jour impérativement. Notifier sur la feuille de vacation tout problème rencontré).
- Rendre impérativement toutes les feuilles des vacances effectuées, le dosimètre et les angulateurs en contrôlant leur nombre.
- Avoir effectué au moins **trois** vacations panoramiques.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, tenue de la salle, respect du capteur, relations avec le patient, les collègues, le personnel, et le manipulateur radio.

#### Session de seconde chance :

- Réaliser les exigences demandées en session initiale + 3 vacances supplémentaires.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, tenue de la salle, respect du capteur, relations avec le patient, les collègues, le personnel, et le manipulateur radio.

## OCCLUSODONTIE

### Semestre 1 :

#### Session initiale :

- Réaliser une 1ère Consultation Occlusodontie /Apnée du sommeil ou une consultation détaillée de suivi.
- Rédiger le compte rendu de cette consultation en le présentant comme une lettre à un confrère.
- Respecter les modalités du parcours de soins (suivi des patients et des rendez-vous - saisie et exhaustivité du dossier patient et des actes réalisés sur LOGOS – tenue à jour de la fiche d'activité – dossier de première consultation scanné dans LOGOS).
- Respecter les rendez-vous et prévenir en avance par mail de toute annulation ou report.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène (bavoir etc...), relations avec le patient, le personnel et les collègues.
- Rentrer et faire valider au fur et à mesure de leur réalisation tous les actes sur LOGOS.
- Respecter le parcours de facturation, devis, régie, règlement.

### **Session de seconde chance :**

- Avoir satisfait aux obligations de validation de la session initiale (consultation + Lettre confrère).
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène (bavoir etc...), relations avec le patient, le personnel et les collègues.

### **Semestre 2 :**

#### **Session initiale :**

Avoir traité un cas complet (Occlusodontie /Apnée du sommeil)

- prise d'Empreintes + montage sur simulateur
- prise en charge thérapeutique (Orthèse, OAM, Collages ...)
- contrôles

NB : Si l'étudiant n'a jamais traité de cas d'apnée en DFASO1 et DFASO2, le cas traité sera obligatoirement un cas d'apnée.

- Rentrer et faire valider au fur et à mesure de leur réalisation tous les actes sur LOGOS.
- Respecter le parcours de facturation, devis, régie, règlement.
- Tenir à jour la fiche d'activité qui devra être remplie dès la fin septembre et laissée en permanence dans le classeur dans le service.
- Rendre un compte rendu complet et détaillé (word, power point) du cas avec moulages et photos (exo et endo-buccales avec et sans orthèse).
- Assurer le suivi des cas en cours.
- Respecter les modalités du parcours de soins (suivi des patients et des rendez-vous - saisie et exhaustivité du dossier patient et des actes réalisés sur LOGOS – tenue à jour de la fiche d'activité – dossier de première consultation scanné dans LOGOS).
- Respecter les rendez-vous et prévenir en avance par mail de toute annulation ou report.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène (bavoir etc...), relations avec le patient, le personnel et les collègues.
- Avoir transmis pour chaque patient le nom de l'étudiant qui va prendre la suite de sa prise en charge.

### **Session de seconde chance :**

- Avoir satisfait aux obligations de validation de la session 1
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène (bavoir etc...), relations avec le patient, le personnel et les collègues.
- Avoir assisté aux vacances d'assistantat de la seconde session.

### **Annexe 2 : Attestation de formation à la radioprotection des patients**

Cette attestation est délivrée en même temps que l'attestation de fin d'études odontologiques aux étudiants ayant acquis les trois modules suivants, conformément aux modalités de contrôle des connaissances :

#### **MODULE 1 – (DFGSO 2, DFGSO 3) :**

DFGSO2 : Epreuve écrite de biophysique : obtenir la moyenne

DFGSO3 : Epreuve théorique d'imagerie + TP d'imagerie : obtenir la moyenne à l'UE

#### **MODULE 2 (DFASO 1) :**

Epreuve théorique de radioprotection : obtenir la moyenne

#### **MODULE 3 (DFASO 1, DFASO 2, DFTCC) :**

Cliniques d'imagerie: remplir les exigences de validation

### **Annexe 3 : Compétences Numériques UE 6.1.1. Outils et méthodes pour la thèse**



En session 1 et 2 : rendu de travail (noté) : Projet de thèse intégrant une courte bibliographie autour d'une problématique originale.

Compétences attendues pour l'UE 6.1.1 E3 :

- Savoir choisir une problématique de recherche pertinente et originale.
- Savoir mener une recherche bibliographique de qualité.
- Savoir structurer un document de thèse.

#### **Annexe 4 : Modalités de validation des stages**

**Session initiale** : la validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examen après avis du responsable de stage et du maître de stage et vérification du carnet de stage, sur des critères d'assiduité, de comportement, de relation avec les patients et les équipes soignantes et de qualité des actes réalisés.

**NB** : Même si la validation des stages se fait au second semestre, les stages se déroulent sur toute l'année.

**Session de seconde chance** : La validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examen après avis du responsable de stage et du maître de stage, sur des critères d'assiduité, de comportement, de relation avec les patients et les équipes soignantes, et de qualité des actes réalisés.

#### **Liste des stages :**

S'inscrit dans les objectifs généraux suivants : Approfondir ses connaissances et parfaire ses compétences cliniques de façon interdisciplinaire et éventuellement dans une orientation clinique particulière.

#### **1. Stage en Chirurgie Maxillo Faciale (patients à besoins spécifiques)**

Le stage comprend des vacations d'odontologie hospitalière au CHU- Gui de Chauiac

**Session 1** : Durée : 1 vacation (4 heures)

**Session 2** : Réaliser la vacation prévue en session initiale

#### **2. Stage - actions de santé publique prévention et dépistage**

**Session 1** : Durée : 2 demi-journées de 4 heures (8h) avec 1h de formation théorique préalable

**Session 2** : Réaliser les vacations prévues en session initiale

Les publics concernés sont :

- Personnes âgées en perte d'autonomie (EHPAD, service de gériatrie et structures d'appui au grand âge)
- Personnes en situation de handicap (MAS, FAM, ESAT, IME, établissements médicaux sociaux)
- Publics en rapport avec les missions de santé publique de la Ville (secteur scolaires, populations précaires, CCAS).

#### **3. Stage UTEC**

**Session 1** : Durée : 2 vacations sur l'année soit 1 vacation de 6h aux Urgences Tête Et Cou / semestre

**Session 2** : Réaliser les vacations prévues en session initiale

#### **4. Stage actif d'initiation à la vie professionnelle**

**Objectifs** : permettre à l'étudiant de mettre en application, dans le cadre d'une autonomie contrôlée, les compétences acquises au cours de son cursus d'études.

Le stage est effectué à temps plein, chez un chirurgien-dentiste, maître de stage agréé par la Faculté après avis du conseil départemental de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes.

**Session 1** : Réaliser les 250h comprenant le temps de formation des disciplines de l'insertion professionnelle au sein de l'UE 6.1.1. (Ergonomie, Gestion –Comptabilité, Insertion Professionnelle).

**Session 2** : Réaliser les heures manquantes pour obtenir 250 heures.

#### **Annexe 5 : Présentation du cas pluridisciplinaire**

##### **A- Règlementation**

###### **1 –Rappel de réglementation**

Chaque session d'examen est sanctionnée par un examen ayant lieu sous la forme de l'exposé oral d'un cas clinique (Notation sur 20). **Un tirage au sort sera effectué concernant l'ordre de passage.**

Les disciplines cliniques concernées sont : Odontologie conservatrice, Odontologie pédiatrique, Orthopédie dento-faciale, Parodontologie, Implantologie, Médecine orale-chirurgie orale, Prothèse et/ou Occlusion.

###### **2 –Organisation de l'épreuve**

L'étudiant choisira, parmi ses patients, un cas terminé de préférence en DFTCC (sinon justification) qu'il aura lui-même traité. **Si l'étudiant a pris le cas en cours il devra préciser à partir de quelle date il a pris en charge celui-ci et préciser également les travaux qui ont été effectués par ses soins sur ce cas. Dans tous les cas une présentation datée des soins effectués sur le cas devra être présentée.** Ce cas pluridisciplinaire devra intéresser au moins trois des disciplines cliniques concernées.

L'étudiant présentera ce cas devant un jury **de 5 membres choisis parmi les disciplines cliniques.**

La validation de cette épreuve aura lieu fin mai ou début juin, selon l'ordre de passage affiché.

Le résultat dactylographié du cas choisi, comportant **seulement** le numéro de dossier du patient, devra être **déposé sur la plate-forme Moodle de l'université au maximum une semaine avant l'épreuve sous format PDF ou PPT–afin que les membres du jury puissent en prendre connaissance avant la présentation** (voir affichage des dates). **En aucun cas l'étudiant ne pourra utiliser son propre ordinateur pour faire la présentation.**

##### **B- Présentation**

Le principe de cet examen est de montrer l'acquisition par l'étudiant de la prise en charge globale des traitements bucco dentaires.

Tenir compte du texte concernant la réglementation et l'organisation de l'épreuve, mais penser également aux points suivants:

- le cas choisi doit être un cas pluridisciplinaire.
- tout document ayant été utile au diagnostic et au plan de traitement.
- l'étudiant disposera de 10 minutes maximum pour la présentation orale et ne devra pas dépasser ce temps; cette présentation sera suivie d'un échange durant les 5 minutes restantes.
- **être rigoureux sur la tenue du dossier**: les fiches des différentes spécialités complètes et signées, les radios datées avec le numéro de dossier, les ordonnances, actes facturés...etc...
- montages et modèles **corrects et propres.**
- **la grande majorité des actes** doit avoir été réalisée par l'étudiant, **au minimum ceux** qui correspondent **aux 3 disciplines cliniques concernées.**

- penser à la possibilité de cas pluridisciplinaires incluant l'Odontologie Pédiatrique et l'Orthopédie Dento-Faciale avec l'accord des enseignants titulaires de la discipline.
- s'attacher à la présentation orale: vocabulaire correct avec les **termes médicaux appropriés** et non pas un langage parlé usuel.

Notation sur 20:

Note A (6 points) : Tenue du dossier, motivation et implication de l'étudiant.

Note B (7 points) : Le fond : pertinence du cas, réalisation et suivi du cas.

Note C (4 points) : La forme : documents, modèles, présentation orale.

Note D (3 points) : Argumentation, plan de traitement, alternative et autocritique.

**Annexe 6 : Délais de soutenances des thèses d'exercice**

- Les étudiants soutiennent une thèse d'exercice à compter du 2e semestre du DFTCC et au plus tard à la fin de l'année universitaire N+1.
- Les étudiants doivent respecter la procédure administrative de dépôt du sujet, de rédaction et de soutenance de la thèse en conformité avec la législation en vigueur et la réglementation de l'Université en la matière. Tous les manquements à ces règles de conformité peuvent compromettre la soutenance de la thèse.